RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 D 01521
Numéro SIREN : 301 165 254
Nom ou dénomination : UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES D'ELEVAGE ALPES RHONE

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/014593

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

4607419

Dénomination : UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES D'ELEVAGE ALPES RHONE

Adresse : 61 chemin Des Hoteaux 69126 Brindas -FRANCE-

n° de gestion : 2000D01521

n° d'identification : 301 165 254

n° de dépôt : A2015/014593

Date du dépôt : 11/06/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/03/2011

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON * (RHONE) *

4607419

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

1/1

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES D'ELEVAGE ALPES RHONE
VENDREDI 25 MARS 2011

VOTE DES RESOLUTIONS

Les Coopératives adhérentes à l'UNION DES COOPERATIVES D'ELEVAGE ALPES ET RHONE, régulièrement convoquées par le Président, réunies en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 25 Mars 2011, à 10 heures, dans la salle de réunions du siège de l'UCEAR – 61 chemin des Hoteaux – 69126 BRINDAS (Rhône), après avoir constaté que la feuille de présence signalait 5 membres présents et 8 membres représentés (pouvoirs) sur un effectif de 21, déclarant que l'Assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et financier et le rapport général du Commissaire aux Comptes, donne quitus aux administrateurs pour la gestion du 1er Octobre 2009 au 30 Septembre 2010 et approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés avec un déficit de 1 014 322,04 euros.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat soit -1 014 322,04 euros de la manière suivante :
- réserve facultative : -766 090,43 €
- report à nouveau débiteur : -248 231,61 €

1/1

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale approuve le rapport général du Commissaire aux comptes, concernant les Conventions visées aux Articles L 529-1 et R 524-5 du Code Rural.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale constate que le capital social de l'UNION DES COOPERATIVES D'ELEVAGE ALPES RHONE, d'un montant de423 760 euros au 30 Septembre 2009, s'élève à 423 760 euros au 30 Septembre 2010.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'attribuer aux administrateurs une indemnité compensatrice pour l'activité consacrée à l'administration de l'UCEAR. Le montant de l'allocation globale allouée à cet effet au Conseil d'Administration pourra atteindre 32 400 euros pour l'exercice allant du 1er Octobre 2010 au 30 Septembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale renouvelle pour trois ans, le mandat d'Administrateur de l'UNION DES COOPERATIVES D'ELEVAGE ALPES ET RHONE, à :
- la Coopérative d'ELIACOOP, représentée par Monsieur Guy CABAUSSEL, Président,
- MIDATEST, représentée par Monsieur Gilles GIBAUD, Président,
- UCATRC, représentée par Monsieur Georges DAVID, Président.

SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide de reconduire pour six ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2016, les fonctions de Commissaire aux comptes à la société ERNST & YOUNG, domiciliée Tour Oxygène – 10-12 bd Marius Vivier Merle – 69393 LYON CEDEX 03.

HUITIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide de nommer pour six ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2016, les fonctions de Commissaire aux comptes adjoint à AUDITEX, domiciliée Tour Oxygène – 10-12 bd Marius Vivier Merle – 69393 LYON CEDEX 03.

Les Scrutateurs : Monsieur Franck RONZON

Monsieur Jean-Luc CHAVOREL

Le Secrétaire,
Hugues DAUZET

Le Président,
Guy CABAUSSEL

Certifié conforme